

## CHARTRE POUR UNE QUALITE D'ACCUEIL EN ATELIER

*Les ateliers d'éveil proposés par le Relais Petite Enfance du Bruayais répondent aux missions suivantes :*

- *Animer un lieu où assistants maternels, enfants, parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens.*
- *Professionnaliser l'accueil individuel chez l'Assistant Maternel.*

*Ces temps collectifs nécessitent un cadre, des règles de vie qui garantissent le bien être de chacun. C'est pourquoi en concertation avec les assistants maternels et les parents, l'équipe du RPE a élaboré une charte pour la qualité de l'accueil en atelier.*

*Les ateliers ont pour objectif de :*

1. *rompre l'isolement, favoriser les échanges entre assistants maternels et parents.*

*Les ateliers permettent aux assistants maternels d'être accompagnés, soutenus professionnellement en échangeant sur des pratiques professionnelles, des idées d'activités, des savoir-faire. Rappelons que les ateliers sont des temps professionnels.*

*Pour que ces moments de rencontre offrent un cadre sécurisant pour les enfants comme pour les adultes, les participants sont invités à :*

- *Respecter l'obligation de discrétion relative à la vie de l'enfant et à celle de sa famille.*
- *Veiller à ne pas juger et éviter tout propos malveillant.*
- *Rester dans l'observation de l'enfant, pendant les temps d'échanges, en l'accompagnant.*
- *Echanger tout en assurant la sécurité de l'enfant.*

2. *socialiser les enfants.*

*La socialisation est un processus qui va permettre à l'enfant de construire des relations sociales avec d'autres personnes. Cela implique l'intégration de certaines règles pour permettre de vivre ensemble.*

*Afin que ce temps de vie en collectivité soit une expérience positive pour tous, les participants sont invités à :*

- *Assurer la sécurité de l'enfant*

*L'adulte doit veiller à ce que l'enfant soit suffisamment rassuré afin qu'il puisse profiter pleinement des activités proposées.*

- *La présence physique de l'adulte auprès de l'enfant est nécessaire tout au long de l'atelier. Elle doit être d'autant plus grande lors des premiers ateliers fréquentés par l'enfant.*
  - *Tétines et doudous sont les bienvenus en atelier.*
  - *Ne pas quitter la pièce sans avertir une animatrice, car l'enfant est sous la responsabilité unique de l'adulte accompagnant.*
  - *Etre à l'écoute des besoins affectifs de l'enfant.*
- *Permettre l'apprentissage des règles de vie en collectivité en respectant les capacités de chaque enfant: partager, attendre son tour, écouter, respecter l'autre...*

3. *répondre aux besoins de développement global de l'enfant (moteur, artistique, langagier, sensoriel, cognitif)*

*Les activités proposées et les moments de jeux libres, ne sont en aucun cas imposés et doivent répondre avant tout à la notion de plaisir et de découverte.*

*Les participants sont donc invités à:*

- *respecter les capacités et le rythme de l'enfant, le laisser prendre le temps.*
- *éviter de le mettre en difficulté dans des postures qu'il ne maîtrise pas,*
- *assurer sa sécurité physique*
- *l'encourager, le féliciter, être bienveillant.*
- *observer l'enfant dans ses expériences, ses explorations.*
- *susciter l'intérêt de l'enfant,*
- *laisser l'enfant faire seul*
- *favoriser son autonomie.*

*Enfin, la participation de tous au rangement de ce lieu collectif pourra faciliter le bon déroulement de l'atelier.*

*La présence aux ateliers du RPE est soumise à l'autorisation parentale et implique l'adhésion à la charte.*

*L'équipe du RPE remercie tous les assistants maternels et parents qui ont collaboré à la réalisation de cette charte.*